

Contrat de diffusion électronique des thèses sur Internet

Article 4 – Autorisation de diffusion

L'auteur autorise l'université à diffuser l'œuvre selon les procédés suivants, dans le respect des droits de propriété intellectuelle, et sous réserve de toute clause de confidentialité :

Il est rappelé que le doctorant ne peut s'opposer à la diffusion par intranet/extranet de sa thèse.

Diffusion sur theses.fr et sur la plateforme de diffusion TEL/HAL. Cochez la case correspondant à votre choix, y compris pour une thèse confidentielle :

Oui immédiatement sur Internet Oui à partir du Non

Si oui : Diffusion sur la plateforme TEL/HAL

Oui, dans les mêmes conditions

Non

Diffusion d'une version électronique dans le cadre du **prêt entre bibliothèques** du réseau SUDOC (cocher la case correspondant à votre choix, y compris pour une thèse confidentielle)

Oui immédiatement Oui à partir du Non

WWW.UNIV-paris13.fr

Villetaneuse * Saint-Denis * Bobigny * Saint-Denis-La Plaine * Argenteuil